



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE PROPRIÉTÉ URBAINE : NETTOYAGE DE LA VOIRIE, DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT, DES GRAFFITIS ET MOBILIER URBAIN, DECAPAGE DES TROTTOIRS - LOT1 NETTOYAGE DE LA VOIRIE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ DERICHEBOURG POLYSOTIS**

**DÉCISION N° AU-18-296  
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4930 en date du 14/11/2017 portant délégation de fonction à monsieur Éric BENSOUSSAN, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n° AU-16-272 en date du 29/09/2016 de signer le marché de prestations de propriété urbaine avec la société DERICHEBOURG POLYSOTIS ;

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 septembre 2018 donnant un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte la modification du périmètre de nettoyage du quartier centre-ville et l'intégration de nouvelles surfaces : « L'îlot Fontenay » au cœur du quartier, « le Cours Marigny » et « le jardin du Midi » à l'est du quartier.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajouter au bordereau des prix unitaires la location de benne à ordures ménagères pour la collecte des dépôts sauvages et le renforcement de la collecte des poubelles de rues par une équipe mobile.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société DERICHEBOURG POLYSOTIS, sise, 20 rue Escoffier, 94220 CHARENTON-LE-PONT, représentée par Monsieur DERICHEBOURG Thomas, Président, l'avenant n°1 au marché de prestations de propriété urbaine : nettoyage de la voirie, des marchés d'approvisionnement, des graffitis et mobilier urbain, décapage et traitement des revêtements en pierre naturelle et désherbage des trottoirs – lot n° 1 nettoyage de la voirie.

Le montant de l'avenant n°1 en plus-value sur les prestations forfaitaires s'élève à 199 348,24 € HT (219 283,06 € TTC, TVA à 10 %) décomposé comme suit :

- Prestation de balayage et d'aspiration mécanisée cours Marigny : 162 467,50 € HT (178 714,25 € TTC)
- Collecte des corbeilles cours Marigny : 23 642,58 € HT (28 206,84 € TTC)

- Prestation de balayage et d'aspiration mécanisée Ilot Fontenay : 13 238,16 € HT (14 561,98 € TTC)

Le montant des prestations hors-forfait, soit 5% du nouveau montant des prestations forfaitaires de 6 566 140,24 € HT, s'élève à 328 307,26 € HT (361 137,99 € TTC).

Le montant initial total du marché (prestations forfaitaires et prestations hors-forfait) de 6 685 131,60 € HT (7 353 644,76 € TTC, TVA à 10%) est porté à 6 894 447,25 € HT (7 583 921,97 € TTC, TVA à 10%).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondant.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé du développement  
économique et de l'emploi, du développement  
durable et de la collecte sélective,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**